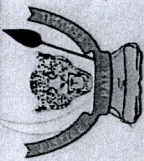


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 054/2024

A L'ETABLISSEMENT AGRIZEX.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001 F/COM-FGM/Ets AGRIZEX/28/04/2021, conclu avec la Province du Lualaba/ Commune de Fungurume, pour un montant total hors taxe de dollars américains nonante mille cinq cent (USD 90 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six cent trente-trois, cinquante centimes (USD 633,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/04/2024.

Directeur Administratif et Financier ai

Directeur Général a/s

Benoit Kalikot Kalembe

Sceau de l'Etablissement